



Problème avec régularisation de charges

Par **dingos99**, le **09/01/2008** à **08:55**

bonjour je suis locataire d'un appartement (via une agence) depuis plus de trois ans et demi.

Concernant l'avance de charges, celle ci a toujours comblé largement nos "frais" en eau.... nous venons de recevoir une régularisation pour l'année 2006 qui nous réclame 800 euros en plus.(on aurait consommé un mètre cube par jour soit disant alors que nous sommes trois et on n'a ni piscine, ni baignoire).

Comment peut on se défendre alors qu'il y a eu une fuite dans la cave pour cause de tuyauterie trop vieille (je n'ai pas la facture d'intervention,l'agence ou la propriétaire doivent l'avoir) ?

de plus, l'agence me demande une hausse de loyer (alors qu'on n'est pas à la date anniversaire de la signature du bail de location... ont ils le droit de le faire?

et dans trois mois, on part (fin préavis en avril 2008), peuvent ils nous retenir le montant de cette régularisation sur notre caution donnée au départ?

Vous en remerciant.....